

LE NOM DE COCHEREL

Le nom de Cocherel — ou Coquerel, selon qu'il appartient à l'une ou l'autre aire linguistique — est porté par un certain nombre de localités en France. Mais c'est à celle où se déroula la célèbre bataille dont le souvenir nous réunit aujourd'hui, que revient l'honneur d'être attestée le plus anciennement. C'est en 1011, en effet, que le comte Raoul d'Ivry fait à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen donation de divers biens parmi lesquels une *villam quae dicitur Cambracus cum Cocerello* (1). Quelques années plus tard, en 1025 ou 1026, on confirme cette largesse en mentionnant de nouveau la *villam quae dicitur Cocherel cum molendinis duo* (2). Ce terme *molendinis* doit retenir l'attention : car presque toujours on trouve un moulin dans le passé des Cocherel/Coquerel. Aussi bien Auguste Vincent a-t-il, avec raison, rangé ce toponyme parmi les noms qui désignent des moulins : de même naguère, M. Emile Lambert, avec les Batterel, Claquerel, Becherel, etc. rappelant, pour une cause ou pour une autre, l'activité meunière (3).

Mais que signifie Cocherel ? Telle est la question à laquelle je voudrais tenter de fournir une réponse ici. Ouvrons le *Dictionnaire* de Godefroy ; on y trouve le mot avec la définition : « marchand de coqs, revendeur ». *Coquerel/Cocherel* (= *Coquereau/Cochereau*) figure en ce sens comme anthroponyme français — et même anglais. S'agissant de moulins (3 bis), le même sens a paru satisfaisant à Auguste Vincent, qui a commenté : « Allusion au bruit ». D'autres auteurs après lui, et des plus éminents (4), se sont rangés à cet avis. Or de quel bruit s'agit-il ? Celui que fait un moulin en action, comparable plutôt, me semble-t-il, par ses grincements, ses craquements, à celui d'un bateau, n'a vraiment aucun rapport avec le chant du coq, ou avec le gloussement d'une poule, ou encore avec le bavardage du marchand en quête de chalands ! On ne voit guère ce qu'il y aurait là de caractéristique.

(1) M. FAUBOUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie*, Caen, 1961, acte XIII. Cette donation est, par chance, conservée en original aux Archives départementales de la Seine-Maritime.

(2) *Ibid.*, acte LIII.

(3) A. VINCENT, *Toponymie de la France*, Bruxelles, 1937, § 834 ; E. LAMBERT, *Toponymie du département de l'Oise*, Amiens, 1963, p. 192.

(3 bis) Je note ici, car le fait est peut-être significatif, que je n'ai pas trouvé de Cockerell en toponymie meunière anglaise.

(4) Entre autres M. F. LECHANTEUR, *Principaux types toponymiques de la Normandie*, Supplément aux *Annales de Normandie*, t. V, janvier 1955, pp. 11-12 : « allusion au habil des moulins à eau » — or, nous verrons que le terme s'applique également à des moulins à vent. Et M. M. GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland*, Tongeren, 1960, s.v.

Il est vrai qu'un autre toponyme reconnu comme meunier, Béchereel, ou Becquerel, a été rapproché du vieux français *becquerelle*, « commère, femme bavarde » et c'est ce parallélisme probablement qui a incité Vincent à s'accommoder, dans les deux cas, de l'idée d'une intarissable jacasserie. Mais d'ores et déjà d'autres hypothèses ont été émises quant à l'origine et à la signification de Béchereel (5). Il faut aussi remarquer qu'en toponymie, la moquerie se traduit plutôt par des expressions, souvent suggestives — Bramefaim, etc., ou, pour ce qui concerne les moulins : Quinquempoix, Moquesouris, Ecoute-s'il-pleut...

Pour en revenir au terme Cocherel, voyons comment il se répartit. Vincent en citait quelques-uns, j'en ai relevé beaucoup d'autres, une quarantaine, hameaux surtout, situés tous dans la France du Nord-Ouest (6). J'en ai trouvé aussi en Belgique (7). Les résultats de cette investigation, pour n'être certainement pas exhaustifs, sont cependant assez nets : le toponyme est bien localisé : en gros, Maine-Perche-Touraine, Bretagne, Normandie, région parisienne et Nord de la France. Rien en domaine occitan (8).

En Normandie, un lieu-dit de Rouen portait un nom qui mérite attention : *Coquereaumont*. Ce *Coquereaumont* est dans un acte de 1313 ainsi désigné : (cinq acres de terre) *in monte qui dicitur Cocerel* (9). Ainsi les deux séries Coquerel/Cocherel et Coquereaumont seraient-elles apparentées. M. Jules Herbillion a étudié

(5) Cf. P. LAMU, *Principes et méthode d'hydronymie*, Paris, 1950, p. 215, n. 1 ; G. SOULLET, *Béchereel, Cochereel et Choisel*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXV, 1958, pp. 547-550.

(6) Soit en remontant vers le nord, dans les départements suivants : Indre-et-Loire (*Cochereau*, comm. de Bazines ; peut-être *Coquerelles*, comm. de Vouvray) ; Sarthe (*Le Cochereau*, comm. de Parennes ; *Les Cochereaux*, comm. du Mans) ; Mayenne (*La Coquerelle-du-Domaine*, comm. d'Épineu-le-Séguin) ; Maine-et-Loire (*Cochereau*, comm. de Blaison) ; Eure-et-Loir (*Cochereel*, comm. de Boissy-le-Sec ; *Cocherelle*, comm. de Montreuil) ; Ille-et-Vilaine (*Coquerel*, comm. de Noyal-sur-Vilaine) ; Morbihan (*Coquerel*, comm. de Camors) ; Côtes-du-Nord (*Le Coqueret*, comm. de Landebia ; *Coqueret*, comm. de Langast ; *Le Coqueret*, comm. de Maroué) ; Manche (*Le Coquerel*, comm. de Mancellière-sur-Vire ; *Le Coquerel*, comm. de Milly ; *Coquerel*, comm. de Montpinchon ; *Coquerel*, comm. de Saint-Ebremond-du-Bonfossé) ; Calvados (*Le Coquerel*, comm. de La Houblonnière ; *Le Coquerel*, comm. de Vicot ; *Le Coquerel*, comm. d'Hotot-en-Auge) ; Eure (*Cochereel*, comm. de Houlbec-Cochereel ; *Coquerel*, comm. de Crosville-la-Vieille ; *Coquerel*, comm. de La Goulafrère ; *Coquerel*, comm. de Saint-Aubin-d'Ecrosville ; *Coquerel*, comm. de Lieurey) ; Seine-Maritime (*Cochereau*, comm. d'Aubegalmont ; les *Coquereaux*, comm. de Grand-Couronne ; *Coquereaux*, comm. de Richemont ; *Coquerel*, comm. de Forges-les-Eaux) ; Seine-et-Oise (*Cochereel*, comm. de Milly-en-Gatinais) ; Seine-et-Marne (*Cochereel*, commune, cant. de Livry-sur-Ourcq ; *Cochereel*, comm. de Maison-Rouge) ; Marne (*Cochereel*, comm. de Comblizy ; *Coquerel*, fief près Châtillon) ; Aisne (*Cochereau*, comm. de Coupru ; *Coquerel*, comm. d'Annois, Neuville-en-Beine et Flavy-le-Martel ; *Coquerel*, comm. de Saint-Aubin ; *Cochereel*, comm. de Mont-Saint-Martin) ; Oise (*Coquerel*, comm. de Noyon ; *Coquerel*, comm. de Sempigny) ; Somme (*Cochereel*, commune, arr. d'Abbeville ; *Coquerel*, comm. de Bailleul) ; Ardennes (*Cochereel*, moulins faisant partie d'un fief) ; Pas-de-Calais (*Coquerel*, comm. de Réty ; *Coquerel*, comm. de Brunembert).

N'ont pas été exactement localisés deux *Cocquerel* cités par M. Gysseling dans son *Toponymisch Woordenboek*. L'un en Cambrésis, l'autre dans la région de Hesdin ; — ni le « moulin de Cocquerel » mentionné dans les *Comptes des travaux faits aux moulins de la comtesse d'En en 1338* (Bibl. nat., Ms. fr. 11954, fol. 74 v°).

(7) Flandre-orientale (*Coquerelle*, dépendance de Maerke-Kerkhem) ; Brabant (*Coquereaux*, dépendance de Thorembais-les-Béguines) ; et un moulin de *Cochereon* à Ottignies, mentionné dans un acte de 1469. Cf. *Les Moulins du Brabant*, Bruxelles, 1961, p. 305).

(8) À l'exception peut-être d'un moulin nommé *Cocqueret*, signalé sans formes anciennes dans le *Dictionnaire topographique du Gard* ? Quant à la *Coquerelle*, colline du département de la Drôme, elle paraît bien se rattacher à la racine onomastique *kukk*.

(9) M. FAUVEUX, *op. cit.*, acte LXII.

le toponyme Coquereumont et remarqué sa fréquence en Belgique ; rejetant une première hypothèse selon laquelle le radical Coq- était un thème oronymique, il a vu dans l'élément Coquereau- « le wallon *cokeré, cok'ré* (littéralement petit coq) coq (de clocher) », tout en reconnaissant que « la fréquence du type doit faire considérer comme exceptionnelle l'explication par un sobriquet » ; Carnoy, ajoute-t-il, « avait songé à des élévations sur lesquelles on aurait mis des girouettes ». Et il conclut : « Il semble bien que *Coq* s'est rencontré avec un terme signifiant « hauteur » ; si, pour la région de l'Est, se présente l'all. dial. *Kocke* (...) la source probable est *kukka* « sommet », bien représenté dans les dialectes et la toponymie » (10). Sans doute. Mais l'observation, valable peut-être pour les Coquereumont, tombe du fait que les Coquerel/Cocherel ne sont pas forcément situés sur des hauteurs. A commencer par notre Cocherel : en 1011, date à laquelle il apparaît, il ne peut s'agir que d'un moulin à eau, car les premiers moulins à vent ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle et toujours soulignés par les textes (*m. ad. ventum*) ; d'ailleurs dans l'acte de 1011 il est question de droit de pêche et en 1685 encore il sera question de travaux concernant « la porte a batteaux des moulins de Cocherel » (11).

Tous les Coch-/Coquerel ne sont pas juchés sur les hauteurs, donc ; pourtant quelques-uns d'entre eux sont sûrement des moulins à vent. La commune du nom de Cocherel en Seine-et-Marne, attestée dès 1140, est située « à une altitude qui atteint 209 m. près du bois de Montjay. C'est, après Saint-Georges, de la commune de Verdelot, le point le plus élevé du département de Seine-et-Marne ; il n'y existe pas de cours d'eaux superficiel permanent (...) La seigneurie de Cocherel possédait à la limite de son territoire (...) un moulin à vent » (12). Et les comptes des travaux faits aux moulins de la comtesse d'Eu en 1338 comportent une somme de cinquante sols pour la *toile des volans* du moulin de Coquerel (13). Par conséquent, notre toponyme désignant indifféremment des moulins à eau ou à vent doit être sans rapport avec l'un ou l'autre de ces éléments : du même coup tombent deux hypothèses « hydrologiques », celle d'un dérivé de *coche* au sens de « bateau » qui rappellerait l'habitude ancienne de placer les moulins en plein courant ; et celle d'une origine *cocca = concha*, désignant les godets des roues à auges (14).

Si maintenant nous examinons l'évolution phonétique de ce toponyme, nous constatons une sorte d'hésitation dans les formes anciennes du son initial. On relève chronologiquement : *Cocerello* 1011 (Eure) ; *Cokerello* 1029 (Seine-et-Oise) ; *Cokerel-*
lum 1050 (Somme) ; *Cocherel* 1110 (région d'Hesdin), etc. Mais *Chocherels* 1140
(Seine-et-Marne) et *Chocherel* 1150 (Aisne) à côté de *Cocherel* 1142 (Pas-de-Calais)
et *Cocherel* 1151 (Seine-et-Marne) (15). Ce ne sont qu'accidents — habitudes de scribes,

(10) J. HENRISSON, *Toponymes hesbignons*, dans *Bull. de la Commission de Toponymie et Dialectologie*, t. XXXII, 1958, p. 109.

(11) E. FERRAY, *Le tombeau préhistorique de Cocherel*, dans *Congrès archéologique de 1889*, pp. 392-422.

(12) L. BENOIST, *Notice historique et statistique sur le marquisat de la Trousse*, Meaux, 1888, pp. 35 et 44.

(13) Voir plus haut, p. 2, note 2 *in fine*.

(14) Cf. G. SOUILLET, *art. cit.*

(15) Ces formes sont tirées des *Dictionnaires topographiques officiels*, du *Toponymisch Woordenboek* de M. Gysseling et de la *Toponymie de l'Oise* de M. E. Lambert, déjà cités.

peut-être ? — les graphies se stabilisent ensuite et dans tous les cas le son initial *K* sera maintenu. Ainsi il est probable qu'à l'origine était ce son *K*, ce qui exclut que la voyelle suivante ait pu être *a* : car *K + a* aurait évolué en *CH* dans la partie la plus méridionale de l'aire toponymique envisagée. Or, d'un *CH* initial moderne, il n'y a aucun exemple. Avec cette constatation est écartée une autre hypothèse, celle d'un dérivé de *calcare* « fouler », qui pourtant aurait été bien séduisant, s'agissant d'un moulin !

Si la syllabe initiale a dû être *Ko-* dès l'origine, la seconde, qui devient selon les régions *Ke-* ou *CHE-*, pouvait bien, elle, être *Ka-*. Ainsi décomposé, le toponyme apparaît formé d'un radical *KOK(ar)-* et d'un suffixe *-ELLUM*, ce suffixe que l'on retrouve dans nombre de mots à valeur d'instruments : *batterel* (moulin à foulon), *taperel* (tampon), *hoquerel* (piège), etc. Ce radical *Kok-*, d'où peut-il provenir ?

Une origine germanique est possible, à cause de la localisation septentrionale du toponyme. Il faut écarter, quelque satisfaisant que soit le sens, le mot *schoken* « cogner, heurter » : car *Sch* germanique reste en français *Ch-*, comme le montre bien l'article consacré à *Schoken* dans le *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de M. W. von Wartburg. On n'a guère à disposition que l'allemand dialectal *Kok* « tas » qui, d'ailleurs, survit en normand : *coque*, *coqueron* « tas de foin » ou en anglo-normand : *cokefer* « mettre en petits tas » (16). Mais quel rapport, au juste, établir avec le travail du moulin ???

Faute d'une origine germanique plausible, revenons aux langues romanes. Nous avons vu que *coq*, nom d'animal, ne serait valable que dans le cas où il désignerait une girouette, c'est-à-dire dans le seul cas des moulins à vent (17). Mais le latin *cocca* a engendré une immense famille, dans laquelle nous pourrions bien glaner quelque chose. D'abord, on lui a rattaché (18) l'ancien français *quoquer* « heurter, entre-choquer », attesté dès le *xiii^e* siècle, représenté dans les dialectes manceau, angevin et autres et dans des expressions telles que : « a quoquedans » (en claquant des dents, *xv^e* siècle). Le *Coquerel* serait alors l'endroit où l'on brise, le concasseur. C'est possible. Mais deux objections surviennent :

- Pourquoi l'aire des *Coch-/Coquerel* serait-elle si réduite par rapport à celle de *quoquer* ?
- Pourquoi cette idée de frapper, cogner n'a-t-elle pas entraîné un croisement avec le mot issu du germ. *schoken* = choquer, pourquoi aucun *Choquerel* n'est-il parvenu jusqu'à nous ?

Etudiant la filiation *coclea* > *cocula* > *coca*, Schuchardt a signalé un mot qui va retenir notre attention. Il s'agit de prov. *cochis*, encore attesté par Mistral avec

(16) Signalons à ce propos *coques* ou *coquignes* = petits pains de pastel, formés après broyage des feuilles dans les moulins à guède. Mais le mot était d'emploi courant en Languedoc, où nous ne trouvons aucun *Cocherel*.

(17) Autre hypothèse, néanmoins, à propos du *coq* : comme le fait remarquer M. Albert Colombet dans *A travers notre folklore* (2^e éd., 1964, p. 43), « les meuniers élevaient... toutes les sortes de volailles qui passaient pour être nourries à bon marché ». *Cocherel* peut-il évoquer la présence de volailles ? Mais alors, dans les régions où *coq* est *jav*, on devrait pouvoir relever des noms de moulins fondés sur ce mot *jav*. Rien de concluant à cet égard dans les dictionnaires toponymiques (Cher, Vienne, etc.).

(18) W. von WARTBURG, *F.E.W.*, t. II, 1949, s.p. « coccum », p. 323.

le sens de : étoupe. On le trouve également en Piémont sous la forme *coccia*, en Italie dans la région de Plaisance et dans le Briançonnais (19). Sans doute est-ce un mot du Sud-Est français. Mais à la carte « étoupe » de l'*Atlas Linguistique de la France* de Gilliéron, j'ai relevé, parmi les nombreux « étoupe », « harbe » ou « bourre » qui, généralement, représentent ce mot, un isolé : *Katcho*, dans le Haut-Rhin — comme une résurgence d'un vocable ailleurs disparu. De là à penser que ce mot relatif à l'industrie du chanvre a pu, anciennement, avoir une plus large extension géographique, il n'y a qu'un pas. On le franchit d'autant plus facilement qu'en ce qui concerne la technique drapière, M^{me} Bautier, dans une récente communication, a de façon magistrale établi la « remontée » à travers la France de l'an 1000, du mot « *fullo* » qui, lui aussi parti du Piémont, se retrouve plus tard en Champagne et en Normandie.

« Le moulin à foulon », ajoute-t-elle, « apparaît du jour où l'on utilise l'énergie hydraulique pour actionner les pilons ou maillets (...) Cette réalisation n'est possible que par la transformation du mouvement continu de l'eau en mouvement alternatif par l'emploi d'un arbre à cames. Ce dispositif (...) n'a vraiment trouvé son application pratique que dans les moulins à battre et à broyer : moulins à foulon ou à toiles, moulins à broyer l'écorce et, sans doute aussi, battoirs à chanvre » (20). Nous y voilà : il n'est pas du tout invraisemblable que la technique du battoir à chanvre ait suivi, accompagné ou même précédé celle du moulin à foulon. A cette propagation, les peigneurs de chanvres qui, à la fin de l'été, remontaient des Alpes vers le Nord pour exercer cette activité temporaire, ne sont peut-être pas étrangers (21). Tout au moins en ce qui concerne le vocabulaire. Un indice nous est fourni par un acte du Trésor des Chartes du Comté de Rethel : il y est question — c'est un aveu et dénombrement de 1422 — de « la moitié d'un molin lequel molin est a blef, et d'un faire toile et chanvre et draps et le nommon molin Cocherel » (22). Il est assez tentant de tirer de ces quelques mots la signification de « Cocherel ». Et faudrait-il alors assigner la même origine à un autre terme de l'industrie chanvrière : *écocher* ou *écoucher*, commun aux dialectes picard et normand et qui désigne la « manipulation à laquelle est soumise, après le rouissage, la paille du lin et du chanvre, pour en détacher les fibres textiles » (23) ?

Essayons de conclure. Le *Cocherel* serait le lieu où l'on traitait le chanvre ; rappelons-nous la phrase de 1025 : *villam quae dicitur Cocherel cum molendinis duo*.

(19) H. SCHUCHARDT, *Romanische Etymologien*, dans *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akad. der Wissenschaften. Phil.-hist. Classe*, t. CXLI, 1899, III, p. 14 ; W. GEMM, *Die Terminologie der Hanf- und Flachskultur in den frankoprovenzalischen Mundarten*, Heidelberg, 1913, p. 86, § 413. Voir aussi K. JAMENO, *J. JUD, Sproch- und Sachatlas Italiens und der Südschweiz*, t. VIII, Zürich, 1940, pl. 1499, points 158, 160, 163, 165, 172, 511 où apparaît pour désigner l'étoupe un mot du type *Kuc-* (soit dans la région d'Asti et au nord de Pise). Là aussi ce sont des sortes de survivances au milieu de mots tout différents.

(20) A.-M. BAUTIER, *Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent*, dans *Bull. philol. et histor. (...) du Comité*, année 1960, Paris, 1961, pp. 571 et passim.

(21) J. CORCELLE, *Les peigneurs de chanvre, dans le Bugey*, t. II, 1913, pp. 405-412 : ils s'en allaient jusque dans l'actuel département de la Sarthe.

(22) E.-H. LABANDE, *Trésor des Chartes du Comté de Rethel*, Paris, t. III, 1911, p. 54.

(23) H. MOISY, *Dictionnaire de patois normand*, Caen, 1885, s.v. « écoucher ». On trouve avec le même sens *cocher* dans les patois angevins.

Elle suggère bien l'idée d'un groupement, d'une exploitation. Il faut avoir présent à l'esprit que le rouissage impliquait, à l'origine, la proximité d'eau puisque la technique de rouissage par immersion dans l'eau courante semble la plus ancienne (24) ; rien d'étonnant à ce que la proximité de l'eau ait fait germer l'idée d'utiliser la force hydraulique pour le broyage du chanvre et du lin (c'est ce broyage qui se fait avec l'*écouche*). Et tout devait se faire sur place : rouissage, puis broyage — *villam quae dicitur C. cum molendinis...*

Par la suite, le rouissage, malodorant et même malsain, a été interdit en eau courante. Il s'est fait dans des fosses. La proximité d'une rivière étant devenue inutile, on a pu installer des exploitations chanvrières n'importe où et utiliser, le cas échéant, la force du vent pour broyer. Ainsi s'expliquerait que Cocherel soit aussi le nom de moulins à vent.

Pourquoi, enfin, trouvons-nous ce toponyme en Flandre, en Picardie, en Normandie, en Bretagne, et non ailleurs ? C'est un spécialiste du chanvre qui, peut-être, nous donne une réponse, en quelques mots : « Considérons la Flandre », écrit, en 1758, M. Marcandier dans son *Traité du chanvre* (p. 120) ; « Considérons la Flandre, la Picardie, la Normandie, la Bretagne, la, etc. (*sic*) où particulièrement les fabriques de toiles et tolleries font l'ornement et le profit des campagnes ». C'est rappeler que ces régions sont essentiellement des régions d'industries textile. Et aussi des pays maritimes, où l'art de la navigation nécessitait une grande production d'étoupe pour faire les cordages.

Nous voici bien loin du chant du coq. Il resterait à établir, si faire se pouvait, que dans tous les cas, comme dans celui du Cocherel ardennais, il y a eu fabrication de chanvre à un moment donné. Sous bénéfice d'inventaire on peut poser en résumé ces deux hypothèses :

- un mot à radical *cok-/coch-* désignant ou une variété de chanvre, ou un stade de préparation du chanvre, semble avoir eu à haute époque une vaste extension géographique ; il n'en subsiste que des vestiges ;
- ce mot survit peut-être dans la toponymie meunière, attestant ainsi l'ancienneté de l'utilisation des forces mécaniques dans l'industrie textile.

Marianne MULON.